

SCHWEIZERISCHER  
BUNDESRAT

- 3. DEZ. 1955

18.51

Bern, den 1. Dezember 1955

An den Vorsteher des  
Eidg. Politischen Departementes  
Herrn Bundespräsident M. PetitpierreB e r n

Sehr geehrter Herr Bundespräsident,

In der Sitzung des Bundesrates vom 29. März 1955 haben Sie von folgender Meldung einer Vertrauensperson an die Nachrichtensektion der Generalstababteilung Kenntnis gegeben:

" Nous apprenons de source sûre (Quai d'Orsay) que la "Sûreté nationale" a conclu dans son rapport qu'il n'existait pas de "lien direct" entre l'affaire du "ballet roumain" à Paris et l'affaire de Berne; mais le rapport ajoute textuellement: "Cependant il n'est pas douteux que les deux incidents se rattachent à la lutte engagée entre les services américains et les services soviétiques. Les groupements d'émigrés tirent leurs principaux fonds des Etats-Unis; quant aux espions communistes, ils sont abondamment ravitaillés en fonds de propagande et en moyens d'action par la Suisse. Il convient d'ajouter que la Suisse reste le centre le plus important de l'espionnage communiste en Europe et, malheureusement, les autorités suisses, sous le prétexte de la neutralité, laissent trop souvent les mains libres aux agents des pays de l'Est. Le trafic des hommes et des fonds est constant entre les Républiques populaires et la Suisse et paraît peu surveillé. L'affaire de Berne rappelle donc que la Suisse reste, plus que jamais, la terre d'élection de l'espionnage. "

Der Chef der Bundespolizei, welcher diese Meldung ebenfalls erhielt, ersuchte die Nachrichtensektion, über ihre Informationsquelle nähere und genauere Angaben betr. diese Behauptungen zu beschaffen, damit die Angelegenheit untersucht und der allfällige wirkliche Sachverhalt erforscht werden könne. Am 31. Mai 1955 übermittelte die Nachrichtensektion als Antwort folgende Meldung ihres "informateur":

" A la "Sûreté nationale de Paris", on est persuadé que le financement des activités communistes clandestines pour la France passe par la Suisse. Les deux sources de ces financements sont:

- a) des "crédits bancaires" à forme commerciale, notamment à la Banque des Pays du Nord, avenue de l'Opéra à Paris, et



- 2 -

b) des commissions accordées sur des affaires de vente, ou d'achat, de l'URSS et des pays satellites.

Or, dit-on à Paris, crédits bancaires et contrats sont pour la plupart effectivement négociés à Genève ou à Zurich. L'organisation financière communiste pour la France (et probablement aussi pour l'Italie) a donc son siège en Suisse. "

Im Verlauf der weitem Abklärung der Angelegenheit berichtete Insp. Ritschard aus Genf am 23. Juni 1955 folgendes:

" En réponse à votre demande, je puis confirmer que nous n'avons aucun fait nouveau concernant le financement des organisations communistes à l'étranger, notamment en France. Les services aiment à prétendre que le financement vient de Suisse, mais ils n'ont, au fond, aucune indication précise à nous fournir à ce sujet. Nous savons aussi que la Banque de l'Europe du Nord à Paris sert de maison intermédiaire pour ces paiements, mais nous-mêmes n'avons pas d'indications précises à ce sujet. Comme toutes les polices de l'Europe de l'Ouest, nous supposons que des affaires commerciales avec les pays de l'Est servent de couverture pour le financement des partis communistes à l'Ouest, mais nous n'avons aucune preuve formelle à l'appui, qui nous permette d'étayer ces soupçons. Les services français aiment beaucoup parler sous la forme affirmative alors que cela devrait se faire sous la forme conditionnelle. Beaucoup de maisons commerciales ayant leur siège à Genève travaillent avec des pays de l'Est, mais de là à dire de façon concrète que des crédits ou bénéfices réalisés sur ces affaires servent à financer le ou les partis communistes dans le monde, il y a une marge que nous ne pouvons franchir sans hésitation, tout en étant convaincus de la véracité des faits. "

Am 28. Juni 1955 gab mir der Chef der Bundespolizei hiervon Kenntnis mit dem Bemerkten: " Daraus ergibt sich, dass die der Nachrichtensektion zugekommenen Meldungen einerseits viel zu weitgehend verallgemeinert sind und andererseits unzutreffende Ausdrücke enthalten. Das Bild, das man sich an Hand der beiden Meldungen machen könnte, entspricht nicht den tatsächlichen Verhältnissen. Ich bestätige aus meinen eigenen Erfahrungen die Ausführungen von Insp. Ritschard. "

Herr Sous-préfet Lalanne, directeur du cabinet, du service de documentation extérieure à la Présidence du Conseil, hat in Begleitung von Herrn Mercier, Attaché der Französischen Botschaft in Bern, am 4. November 1955 bei Herrn Bundesanwalt Dubois vorgesprochen. Dieser benützte die Gelegenheit, auch die fragliche Angelegenheit zur Sprache zu bringen. Herr Lalanne erwiderte, dass er von einem solchen Bericht gehört habe; er möchte jedoch ausdrücklich bemerken, dass er die Schlussfolgerung, die man aus dieser Meldung in bezug auf die Schweiz ziehen könnte, keinesfalls teile. Es sei wohl möglich, dass schweizerische

- 3 -

Banken an der Finanzierung der KP Frankreichs beteiligt seien, aber der indirekte Vorwurf des Gewährenlassens fremder Agenten sei unzutreffend. Dagegen gebe es auch französische Banken, insbesondere die in der Meldung der "Sûreté nationale" erwähnte "Banque commerciale des pays du Nord" in Paris, welche an dieser finanziellen Hilfsaktion beteiligt seien. Bis jetzt sei es jedoch der französischen Polizei trotz intensiver Nachforschungen nicht gelungen, über die Finanzierung der KP Frankreichs Klarheit zu schaffen.

Die Überprüfung der beiden französischen Meldungen hat somit ergeben, dass darin Unzutreffendes mit Verallgemeinerungen vermischt worden ist. Nachdem die beiden, in Frage stehenden französischen Meldungen am 29. März 1955 dem Gesamtbundesrat zur Kenntnis gebracht worden sind, darf ich wohl annehmen, dass der Bundesrat auch über das Ergebnis der erfolgten Abklärungen orientiert wird.

Genehmigen Sie, sehr geehrter Herr Bundespräsident, die Versicherung meiner ausgezeichneten Hochachtung.

sig Feldmann